

CONSEIL MUNICIPAL - LUNDI 27 MAI à 20 H 00

Etaient présents : Mrs HENNEBERT, MORELLE, CARE, DELATTRE, DZIK, MIELCZAREK
Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, HEGO, MARATIER, VALOIS

Absent ayant donné procuration : M. Vincent MARCAILLE à M. Frédéric DZIK

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 11 avril 2024

DELIBERATION : ACTUALISATION DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

M. Hennebert : La société de restauration API nous informe de l'augmentation des repas de 3 %
« Nous vous prions de bien vouloir trouver l'actualisation de nos tarifs au 1^{er} Septembre 2024 au taux de 3 % »

Il faut savoir que le prix du repas livré par enfant va passer à 3,64 € TTC ; actuellement on demandait aux familles 3,60 €.

Question : L'ancien prix d'API restauration était de combien ?

M. Hennebert : 3,53 €

Question ? Déjà il faut s'aligner sur leur prix en TTC, Non ?

Nous facturons 3,60 € le repas, donc il faut monter à 3,64 €

M. Hennebert :

La fois dernière on était à 3,53 €, on est passé à 3,60 €. Maintenant c'est 3,64 €

Pour information Il faut savoir que maintenant on passe directement par les impôts pour le règlement des repas par les familles qui ont un retard de paiement de 3 000€. Nous devons payer API.

Question : Avant on demandait 3,60 € par ticket et on nous facturait 3,53 €

Maintenant on va percuter la même marge au minimum - Donc 3,71 € - Un chiffre rond, ce serait bien

M. Hennebert :

3,70 € c'est un minimum parce que l'on a des frais au niveau de la cantine, le chauffe-eau a dû être changé et on en a pour 1500,00 €

Sans compter les charges du personnel de service

M. Hennebert :

Oui, et les charges du personnel ne sont pas comptées.

Il faut savoir que tous les midis, il y a entre 50 à 60 enfants qui mangent

Un Membre du Conseil Municipal :

Je propose : 3,70 €

M. Hennebert :

Pour moi, c'est un minimum

Proposition : 3,75 € ?

Pour les parents, ce sera toujours trop !

Un membre du Conseil Municipal : Ou 3,80 €

M. Hennebert : A Valenciennes, c'est 6,00 €

Un membre du conseil : Moi, je paye 3,80 € pour mon fils au lycée et ils ont un repas correct

Si tu manges un sandwich, ça monte vite à 4,00 €

3,80 € je ne trouve pas ça excessif

M. Hennebert : Moi non plus

Un membre du CM : Je ne suis pas toute seule à décider

M. Hennebert :

Et je ne compte pas les frais du personnel, l'électricité, le gaz, les fournitures

Il faut savoir, en ce moment, Josée s'est débrouillée, sinon on serait mal, on a 2 personnes en arrêt maladie

Un membre du conseil : Est-ce que cela pose un gros problème si on augmente un peu plus ?

Un membre du conseil : C'est surtout pour les fratries

M. Hennebert : Tout augmente, Nous les salaires au niveau de la mairie ont augmenté

Au niveau du budget, quelqu'un a fait une remarque, les frais du personnel ont augmenté, il faut savoir qu'il y a 2 contrats PEC en plus, et on touche tous les mois, une certaine somme

M. Hennebert : On touche 900,00 € tous les mois

Un membre du conseil : Comme c'est pour début septembre, on peut aller jusque 3,75 € quand même

M. Hennebert : Qui est pour le tarif proposé à 3,75 €

Après délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent le tarif à 3,75 € sauf une abstention.

ADOpte PAR 12 Voix « POUR » et 1 ABSTENTION

DELIBERATION : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RESTAURATION ET LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET / OU DE L'ETAT CIVIL AVEC LE CENTRE DE GESTION

Mme Théolat : la reliure des registres de l'état civil, c'est une obligation. On a pris beaucoup de retard. Je me suis renseignée auprès du Centre de gestion, pour pouvoir bénéficier de ce service, ils font un marché appel d'offre à des imprimeries

Il faut délibérer maintenant et avant Septembre. Les résultats de l'appel d'offre nous seront communiqués Et nous pourrons bénéficier de ce service en 2025.

M. Hennebert : le principe est d'adhérer au Centre de Gestion par une convention,

Ils vont faire un appel d'offres groupé qui vont nous renvoyer après pour dire c'est la 1^{ère} étape mais nous sommes obligés de passer soit par eux, soit par autre chose. Nous n'avons pas encore de coût, de prix, mais on doit passer cette commande quelque que soit le groupement

un membre du Conseil Municipal :

Qui adhère à cette convention ?

Mme Théolat : Je ne sais pas, cela n'est pas une obligation pour les communes

Un membre du Conseil Municipal : Et cela est numérisé tout ça ?

Nous ne connaissons pas la procédure, simplement qu'il est obligatoire de mettre sous forme de registre l'état civil. L'état civil, c'est très important, c'est l'histoire du village. On ne devrait même pas les garder, cela devrait partir à Lille. Donc, on a toujours souhaité les garder, après c'est un choix

M. Hennebert :

C'est le même principe

Mme Théolat :

En passant par le Centre de Gestion, lui fait un appel d'offres, donc cela veut dire bénéficier de prix plus intéressants que de s'adresser directement à une imprimerie. Ils ont un cahier des charges à respecter

M. Hennebert :

Parce que le jour où il y a malheureusement un incendie, il n'y a plus aucune trace, et cela n'est pas normal

Mme Théolat :

Adhérer, cela veut dire avoir un prix plus intéressant, plusieurs fournisseurs vont postuler pour faire ce travail

Mme Théolat :

L'armoire en bas, est anti feu ?

M. Hennebert :

Non, ils vont nous mettre des normes à respecter; c'est normal

Un membre du Conseil :

Il faut de plus en plus de place ?

Certains registres doivent être mis dans l'armoire anti-feu, d'autres NON

M. Hennebert :

Il faut répondre à une enquête, un questionnaire, le recensement des besoins

Mme Théolat :

C'est un choix, ou on le fait ou on ne le fait pas ?

M. Hennebert :

Pour le moment, on ne sait pas comment cela va fonctionner ?

Est-ce que c'est d'accord pour participer à cette convention constitutive du groupement de Commande

L'ensemble des Membres :

Oui

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fin de séance à 21 H 15